

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convocation à la 35^{ème} assemblée générale des actionnaires

Mercredi, 26 juin 2002 à l'hôtel Baur au Lac, Talstrasse 1, Zurich 1

10 h 00 Début du contrôle des entrées

11 h 00 35^{ème} assemblée générale ordinaire de la S.A. de la maison SIA, Zurich

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Commentaires du rapport de gestion et des comptes annuels 2001
2. Rapport de l'organe de révision
3. Décisions

3.1 Approbation du rapport de gestion 2001

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de gestion 2001.

3.2 Approbation des comptes annuels 2001

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2001.

3.3 Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2001 comme suit:

Bénéfice résultant du bilan	CHF	1'512'957.15
Dividende de 23 % sur le capital-actions au porteur:	CHF	1'035'000.00
Dividende de 19 % sur le capital-actions nominatif:	CHF	95'000.00
Attribution à la réserve générale (art. 671 CO)	CHF	88'000.00
Report à nouveau	CHF	294'957.15

L'organe de révision confirme que cette proposition est conforme à la loi et aux statuts.

4. Décharge des membres du conseil d'administration et des organes responsables

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner la décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2001.

5. Election de l'organe de révision

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire KPMG Fides Peat comme organe de révision pour une nouvelle durée de fonction d'une année.

6. Réduction du capital par remboursement de la valeur nominale / Modification des statuts

Proposition: Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réduire le capital-actions de la société à CHF 4'000'000 par remboursement de CHF 1'000'000 et de prendre à cet effet les décisions suivantes :

6.1 Constatation de la couverture des prétentions des créanciers

L'assemblée générale prend connaissance du présent rapport de l'organe de révision de KPMG Fides Peat, en tant que réviseur particulièrement qualifié, selon lequel les prétentions des créancier de la société sont entièrement couvertes, en dépit d'une réduction du capital-actions de CHF 1'000'000, soit de CHF 5'000'000 à CHF 4'000'000.

6.2 Réduction du capital-actions

Fondé sur le rapport de l'organe de révision mentionné ci-dessus, l'assemblée générale décide de réduire le capital-actions de la société de CHF 1'000'000, soit de CHF 5'000'000 à CHF 4'000'000.

6.3 Mode de réduction du capital-actions

L'assemblée générale décide d'effectuer la réduction du capital-actions de la façon suivante:

- a) Réduction de la valeur nominale des 5'000 actions nominatives de CHF 100 à CHF 80 et réduction de la valeur nominale des 4'500 actions au porteur de CHF 1'000 à CHF 800;
- b) Utilisation du montant de la réduction pour rembourser CHF 20 par action nominative (d'une valeur nominale antérieure de CHF 100) et CHF 200 par action au porteur (d'une valeur nominale antérieure de CHF 1'000) aux actionnaires.

Les remboursements aux actionnaires sont payables trois mois après l'enregistrement de la réduction du capital auprès du registre du commerce. Les remboursements ne portent pas d'intérêts et restent liés à l'action jusqu'à leur échéance respective.

6.4 Modification des statuts

En conséquence, l'assemblée générale modifie l'art. 3 al. 1 des statuts comme suit:

Le capital-actions de la société se monte à CHF 4'000'000 (quatre millions de francs) divisé en

- a) 5'000 actions nominatives (actions ordinaires) entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 80 chacune;
- b) 4'500 actions au porteur (actions privilégiées) entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 800 chacune.

Après l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéro prolongé à l'hôtel Baur au Lac.

Le rapport de gestion 2001, les comptes annuels 2001, le rapport de l'organe de révision ainsi que le rapport spécial de l'organe de révision concernant la réduction du capital seront à disposition des actionnaires pour consultation à partir du 5 juin 2002 auprès de la S.A. de la maison SIA, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, où il pourront également être commandés. Les cartes d'entrée et de vote pourront être retirées à cette adresse jusqu'au 24 juin 2002 à 17 h 00, ainsi que le jour de l'assemblée lors du contrôle des entrées. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire par procuration écrite.

Zurich, le 4 juin 2002

S.A. de la maison SIA
Le conseil d'administration